

**Budget**

**2025**



## TABLE DES MATIÈRES

MOT DES DIRIGEANTES .....	2
SOMMAIRE EXÉCUTIF – BUDGET 2025 .....	4
SOMMAIRE BUDGET 2025 — ACTIVITES DE FONCTIONNEMENT .....	5
FAITS SAILLANTS — REVENUS 2025 .....	6
FAITS SAILLANTS - CHARGES, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS 2025.....	7
FAITS SAILLANTS - CHARGES, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS 2025.....	8
PROGRAMME DÉCENNAL DES IMMOBILISATIONS.....	11
ANNEXES .....	19
CHARGES PAR OBJET .....	19
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES .....	20
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES .....	21
DÉFINITION .....	22

## MOT DES DIRIGEANTES

L'année qui se termine aura été ponctuée de nombreux défis pour la STL. Ces derniers mois, notre organisation a dû prendre des décisions difficiles, entraînant des impacts importants sur notre offre de service ainsi que sur notre environnement interne.

Nous débutons 2025 avec un budget équilibré, fruit des efforts considérables de nos équipes ces deux dernières années pour trouver des économies récurrentes s'élevant à 15,5 M\$. Ce budget de 190,5 M\$, en légère baisse de 0,8 %, reflète une gestion rigoureuse et s'inscrit dans un cadre financier conforme aux exigences de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Les choix réalisés nous ont permis d'absorber les dépenses liées principalement à l'indexation, à l'ouverture progressive de notre nouveau garage, aux enjeux opérationnels de l'entretien ainsi qu'au maintien de nos actifs technologiques. Sans ces efforts, notre budget aurait enregistré une hausse de 3,8 %.

L'atteinte de cet équilibre budgétaire est par ailleurs rendue possible grâce à l'implication des parties prenantes du transport collectif. Nous saluons, à ce titre, l'engagement de la Ville de Laval pour le transport en commun, celui du gouvernement du Québec ainsi que celui de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Après avoir ajusté minutieusement notre service en fonction de l'achalandage, en tentant de minimiser le plus possible les impacts sur notre clientèle, notre ambition demeure d'offrir un service de qualité et qui réponde le mieux possible aux besoins en mobilité de la population lavalloise. Nous amorçons ainsi la prochaine année en gardant au cœur de nos préoccupations la réalisation de notre mission première, dans un contexte où l'achalandage s'approche des niveaux prépandémiques, tant pour le transport régulier que pour le transport adapté. Parallèlement à cela, l'arrivée du Réseau express métropolitain (REM) représentera un jalon important de la mobilité à Laval, notamment dans le secteur ouest de l'île, et impliquera des ajustements de service nécessaires.

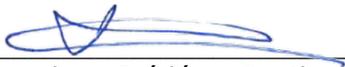
Cette année qui débute sera également cruciale pour notre transformation vers l'électrification. L'agrandissement de notre garage avance à grands pas. La réception de nos premiers autobus électriques Nova Bus est prévue d'ici la fin de l'année 2025, amorçant ainsi notre transition vers un service plus durable pour les Lavalloises et les Lavallois.

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034, inclus dans l'exercice budgétaire, s'élève à 1 G\$ pour l'année 2025. Ces investissements permettront à la STL de poursuivre ses engagements en matière d'électrification, de développement d'installations et de systèmes, d'acquisition d'autobus électriques, ainsi que de maintien des actifs.

La STL a pris de l'avance en matière d'optimisation, mais des efforts collectifs supplémentaires devront être consentis dans les prochaines années, en collaboration avec les autres sociétés de transport de la région et l'ARTM, pour donner suite aux audits de performance effectués à la demande du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Ce contexte restrictif nous amène à conjuguer résilience et adaptation, dans une réalité nouvelle pour le transport collectif. À cet effet, nous souhaitons remercier les membres de notre conseil d'administration qui investissent temps et énergie dans le développement de la STL, ainsi que notre équipe de direction qui travaille quotidiennement à trouver les meilleures façons de faire pour avancer nos projets tout en gardant nos équipes mobilisées.

Nous tenions également et surtout à exprimer notre gratitude envers l'ensemble des employé·es pour leur engagement indéfectible à faire progresser l'organisation. Grâce à cette implication collective, nous continuons d'offrir à notre clientèle lavalloise une mobilité toujours plus fiable et plus durable.



Jocelyne Frédéric-Gauthier, présidente



Josée Roy, directrice générale

## SOMMAIRE EXÉCUTIF – BUDGET 2025

Le budget de fonctionnement de la STL comprend les services offerts de transport régulier, de transport adapté et divers services connexes. Ces derniers incluent principalement les mesures d'atténuation coordonnées par Mobilité Montréal requises dans le cadre des chantiers routiers et des chantiers du Réseau express métropolitain (REM) ainsi que les contrats de gestion déléguée (entretien des équipements métropolitains et exploitation des billetteries).

Ce budget s'élève en 2025 à 190,5 M\$, une diminution de 0,8 % par rapport au budget 2024. Cette variation, provient des efforts d'optimisations débutés au cours de l'année 2024 et des ajustements de service provenant de la fin de mesures d'atténuation dans le cadre de grands chantiers ainsi que des ajustements visant une meilleure adéquation de l'offre de service avec la demande. N'eût été ces ajustements, l'augmentation aurait été de 3.8 %.

Avant d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2025, la STL a dû, dès 2024, procéder à des choix difficiles. La STL a dû poursuivre un exercice rigoureux pour optimiser ses dépenses en impactant le moins possible sa mission première. Ce dernier a entraîné une réduction de l'offre de service à la suite d'un exercice minutieux visant à améliorer l'arrimage avec les déplacements observés sur le réseau. Cet effort jumelé à une révision de la structure organisationnelle et de l'organisation du travail a permis d'absorber l'augmentation attribuable principalement à l'indexation, l'ouverture partielle du garage, les enjeux opérationnels à l'entretien et la dette technologique.

La STL maintient l'utilisation de surplus accumulés pour équilibrer le budget à hauteur de 3,4 M\$.

Par ailleurs, l'année 2025 marque la fin de certains chantiers, dont les mesures d'atténuation financées par Mobilité Montréal ainsi que la fin des mesures d'atténuation associées au chantier du REM. La fin de ce service et d'autres coûts afférents entraînent une diminution de 3,0 M\$ du budget de la STL.

La répartition du budget de fonctionnement selon les services est présentée dans le tableau suivant :

(En milliers \$)	Budget 2025	Budget 2024	Écart F(D)	Écart F(D) %
Transport régulier et adapté STL	<b>175 576</b>	174 480	(1 096)	(0,6)
Mesures d'atténuation	<b>4 400</b>	7 358	2 958	40,2
Contrats de gestion déléguée	<b>9 413</b>	8 954	(459)	(5,1)
Solution de paiement dans les autobus et frais liés à la vente de titres	<b>1 143</b>	1 238	95	7,7
<b>Total</b>	<b>190 532</b>	192 030	1 498	0,8

**SOMMAIRE BUDGET 2025 — ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

	<b>Budget 2025</b>	Budget 2024	Écart F(D)	Écart F(D) %
<i>(En milliers de \$)</i>				
<b>REVENUS</b>				
Rémunération de l'ARTM	<b>177,854 \$</b>	170,905 \$	6,950 \$	4.1%
Contrats de gestion déléguée	<b>9,952 \$</b>	8,954 \$	998 \$	11.1%
Transferts du gouvernement du Québec	<b>886 \$</b>	2,128 \$	(1,242 \$)	(58.3%)
Autres revenus	<b>1,840 \$</b>	2,146 \$	(306 \$)	(14.3%)
Autres revenus à déterminer	<b>0 \$</b>	7,898 \$	(7,898 \$)	(100.0%)
	<b>190,532 \$</b>	192,030 \$	(1,498 \$)	(0.8%)
<b>CHARGES</b>				
Transport régulier	<b>128,355 \$</b>	129,385 \$	1,030 \$	0.8%
Administration générale*	<b>30,297 \$</b>	29,344 \$	(953 \$)	(3.2%)
Transport adapté	<b>17,115 \$</b>	16,525 \$	(590 \$)	(3.6%)
Contrats de gestion déléguée	<b>9,413 \$</b>	8,954 \$	(459 \$)	(5.1%)
Frais de financement	<b>2,725 \$</b>	4,655 \$	1,930 \$	41.5%
Dépenses imprévues	<b>2,596 \$</b>	2,586 \$	(10 \$)	(0.4%)
Amortissement	<b>26,801 \$</b>	21,634 \$	(5,167 \$)	(23.9%)
	<b>217,302 \$</b>	213,082 \$	(4,219 \$)	(2.0%)
Conciliation à des fins fiscales :				
Amortissement	<b>(26,801 \$)</b>	(21,634 \$)	5,167 \$	(23.9%)
Financement	<b>3,989 \$</b>	3,901 \$	(88 \$)	(2.3%)
Affectations	<b>(3,958 \$)</b>	(3,319 \$)	638 \$	(19.2%)
	<b>190,532 \$</b>	192,030 \$	1,498 \$	0.8%

\* Cette rubrique inclut les dépenses du Bureau de transformation vers l'électrification ainsi que celles attribuables à la gestion matérielle, le centre contact client et les frais associés à la perception de revenus usagers. Ces dépenses totalisent 3,6 M\$ au budget 2025 (3,7 M\$ au Budget 2024). Les coûts des systèmes requis pour l'exploitation du service y sont aussi inclus.

## FAITS SAILLANTS — REVENUS 2025

### RÉMUNÉRATION PROVENANT DE L'ARTM

Depuis l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juin 2017, de la nouvelle gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, les revenus en provenance de la *Contribution* de la Ville de Laval, les paiements des *Transferts* du gouvernement du Québec concernant l'offre de service du transport régulier, du transport adapté et les revenus *usagers* sont versés directement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Ces revenus sont désormais remplacés par la *Rémunération de l'ARTM* qui, en 2025, totalisera 177,9 M\$.

- *Rémunération liée aux charges de fonctionnement de la STL*

En 2025, la rémunération de la STL s'élèvera à 172,4 M\$, ce qui représente une augmentation de 6,2 % par rapport à 2024. Ceci résulte principalement de l'ajustement de la rémunération 2024. En effet, l'ARTM a confirmé une rémunération supérieure à celle prévue au budget, après des discussions avec la Ville de Laval. L'indexation des dépenses d'exploitation de 3 % et l'augmentation des déplacements au transport adapté contribuent également à cette variation.

Cette rémunération couvre aussi la portion non subventionnée des dépenses d'investissement.

- *Contribution pour les mesures d'atténuation*

La STL recevra en 2024 4,4 M\$ pour les mesures d'atténuation. La rémunération couvre principalement les mesures mises en place pendant les travaux du chantier du REM. Cette somme permettra d'assurer les services de transport requis pour diminuer la congestion routière sur le territoire de Laval et de faire l'entretien des infrastructures permettant la mise en place de ce service. Toutefois, la fin des travaux associés au chantier du REM à partir de juillet 2025 entraîne une réduction de la contribution liée à ce chantier.

- *Projet de la solution de paiement sans contact dans les autobus et autres frais liés à la vente de titres de transport*

Les frais attribuables à la vente de titres de transport se maintiennent en 2025 à 1,1 M\$. Ce montant inclut 0,7 M\$ afin de poursuivre le projet de paiement par cartes de crédit et de débit dans les autobus ainsi que pour le maintien du système vente et perception.

### CONTRATS DE GESTION DÉLÉGUÉE

En vertu des ententes de délégation de gestion, l'ARTM verse une contribution pour la gestion des billetteries et des équipements métropolitains. Cette rémunération est portée en 2024 à 9,4 M\$, soit une augmentation de 5.1 % correspondant à l'indexation des dépenses. Elle comprend les frais de gestion et les contrats pour l'entretien et l'exploitation des terminus, des voies réservées, des stationnements incitatifs et des billetteries situées sur le territoire desservi par la STL.

## TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

### Financement/Investissement

Les paiements de transfert liés aux intérêts du service de la dette devraient s'établir à 0,9 M\$ en 2025. Il s'agit d'une diminution de 1,2 M\$ par rapport à l'exercice de 2024 qui fait suite à la modification du mode de financement du gouvernement qui est sous forme de paiement au comptant.

Les paiements de transfert proviennent des programmes d'aide aux immobilisations des gouvernements fédéral et provincial, soit: le Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la *Société de financement des infrastructures locales du Québec* (SOFIL), le *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes* (PAGTCP), ainsi que le *Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif* (PAGITC).

### AUTRES REVENUS

Les autres revenus proviennent notamment des contrats de service, des revenus de placement et de publicité. Ils représentent 1,0 % des revenus de la Société, lesquels s'établiront à 1,8 M\$ en 2025.

### AUTRES REVENUS À DÉTERMINER

Aucun revenu à déterminer n'est inclus au Budget 2025, toutefois, en 2024, afin d'équilibrer le budget, un montant de 7,9 M\$ avait été inscrit à ce chapitre alors que des discussions étaient en cours entre la Ville de Laval et l'ARTM quant au déficit structurel métropolitain. De ce montant, 5,6 M\$ ont été ajoutés à la rémunération de la STL en 2024.

## FAITS SAILLANTS - CHARGES, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS 2025

### TRANSPORT RÉGULIER

Les dépenses reliées au transport régulier représenteront 66 % des dépenses de la STL en 2025, pour atteindre 128,4 M\$, ce qui représente une diminution de 0,8 % comparativement au budget 2024. Cette diminution est la résultante de la fin prévue des mesures d'atténuation du REM en juin 2025<sup>1</sup> et des efforts d'optimisations mis en place par la Société. N'eût été des mesures d'atténuation, la dépense du transport régulier se traduirait par une augmentation de 2,3%.

La reprise de l'achalandage s'est poursuivie en 2024 sur le réseau de la STL, mais demeure inférieure à 2019. Pour l'année 2025, la STL prévoit observer sur son réseau un niveau de déplacement correspondant à 94 % du niveau de 2019. Compte tenu du contexte financier, la STL a donc revu son offre de service en veillant à minimiser les impacts sur la clientèle. Ainsi, un exercice minutieux de révision de l'offre de service a été réalisé afin d'assurer une adéquation entre l'offre et la demande.

Les autobus de la STL devraient ainsi parcourir 16,6 millions de kilomètres en 2025, soit un niveau de service inférieur à celui prévu au budget 2024. Le coût de l'offre de service s'en verra réduit de 4,0 M\$ par rapport au budget précédent. Cette réduction s'explique par l'ajustement des coûts de la rémunération attribuable aux effectifs chauffeurs. S'ajoute aussi 1,2 M\$ d'économie attribuable au coût des pièces et du carburant.

---

<sup>1</sup> Cette hypothèse reflète l'information transmise par l'ARTM dans le cadre de la préparation du budget 2025 et est conforme à la rémunération accordée par l'ARTM. Les récentes annonces concernant l'ouverture du REM à l'automne 2025 n'étaient pas connues au moment de la préparation de ce budget.

## FAITS SAILLANTS - CHARGES, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS 2025

### TRANSPORT RÉGULIER - SUITE

Les dépenses relatives aux mesures d'atténuation au budget du transport régulier sont réduites de 3,0 M\$ et totaliseront 4,4 M\$ en 2025. De ce montant, 3,9 M\$ sont consacrés au maintien des mesures d'atténuation dans le cadre des travaux du REM pour la période de janvier à juin 2025. La STL maintiendra toutefois une partie de cette offre de service, c'est 0,6 M\$ qui resteront à la charge de l'organisation.

En plus des ajustements à l'offre de service, la STL a dû effectuer un exercice d'optimisation de dépenses. Pour le transport régulier, cet exercice a entraîné l'abolition de 16 postes, touchant à la fois les opérations et le fonctionnement. La masse salariale devrait ainsi être réduite de 1,3 M\$, dont 0,7 M\$ avait été inclus au budget 2024 au titre des optimisations à identifier, comme demandé par le MTMD dans la cadre de la convention d'aide financière.

D'autres optimisations ont également été effectuées concernant les honoraires professionnels et les contrats. Ces mesures ont été prises avec le souci de minimiser l'impact potentiel sur notre mission, qui est de fournir un service de transport adéquat à notre clientèle.

En contrepartie, l'indexation salariale, les augmentations de la contribution de l'employeur aux différents régimes gouvernementaux ainsi que les coûts associés aux programmes des avantages sociaux conventionnés entraînent des charges supplémentaires avoisinant 4,9 M\$.

Le coût d'entretien du matériel roulant augmente de 1,5 M\$ en raison des défis liés à la contamination du carburant, ainsi que de l'indexation du coût des pièces. À cela s'ajoutent les variations dues à la hausse du prix du carburant et aux opérations de couverture (SWAP). Cependant, la composition de la flotte et l'utilisation accrue des véhicules hybrides entraînent une réduction de la consommation, générant des économies équivalentes à cette hausse.

Finalement, l'ouverture partielle du nouveau garage entraînera des coûts supplémentaires pour la Société. En 2025, 0,7 M\$ s'ajoute aux dépenses de fonctionnement du transport régulier afin de prendre en charge les nouvelles installations.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Cette rubrique regroupe principalement des activités nécessaires à l'application de la loi, à la gestion financière et l'administration, aux technologies de l'information, à l'approvisionnement et à la gestion matérielle, à la gestion des ressources humaines, ainsi qu'aux communications, et le bureau de transformation vers l'électrification.

L'augmentation des dépenses reliées à ces activités en 2025 s'établit à 0,9 M\$ pour atteindre 30,3 M\$, une augmentation de 3,2% par rapport au budget 2024.

Des efforts visant la réduction de dépenses d'administration générale ont été effectués afin de limiter les hausses anticipées. Une révision des activités de chacune des directions a entraîné la réduction d'effectifs, la révision des ratios d'encadrement et a permis d'identifier des économies en ce qui a trait à l'utilisation d'honoraires professionnels et d'autres dépenses. Un total de 19 postes touchant autant les activités courantes que les projets ont été abolis. Ces efforts entraînent une réduction des dépenses de fonctionnement de 3,3 M\$ dont 0,4 M\$ avait été inclus au budget 2024 au titre des optimisations à identifier demandées par le MTMD dans la cadre de la convention d'aide financière.

La prise en charge de la dette technologique de la STL se poursuivra en 2025. Plus de 1,2 M\$ s'ajoutent pour poursuivre le virage numérique et répondre aux nouvelles exigences en matière de cybersécurité, d'infonuagique. À cela s'ajoute des dépenses de formation supplémentaires (0,6) M\$ dans le cadre de l'électrification et des dépenses additionnelles pour soutenir l'amélioration des processus administratifs.

Les autres augmentations proviennent de l'indexation de la rémunération, des dépenses pour les directions de soutien et des charges de rémunération attribuables aux fonds de pension des employés ce qui représente 0,8 M\$.

## **TRANSPORT ADAPTÉ**

La STL a observé une reprise de l'achalandage en 2024 plus importante que prévu. Le retour de la clientèle a atteint équivalent à 96 % des déplacements effectués en 2019. Pour 2025, ce nombre devrait dépasser le nombre de déplacements de 2019 et atteindre 534 905. Il s'agit d'une augmentation de 8 % par rapport au budget 2024 entraînant une dépense supplémentaire de 1,2 M\$.

À cela s'ajoute l'indexation des contrats de transport. La performance des services s'est toutefois améliorée au cours de l'année 2024, l'augmentation en est ainsi réduite de 0,6 M\$.

Les dépenses pour le transport adapté se voient ainsi augmentées de 0,6 M\$, soit 3,9 % par rapport au budget 2024. Elles comprennent principalement les coûts versés aux opérateurs privés pour assurer le service.

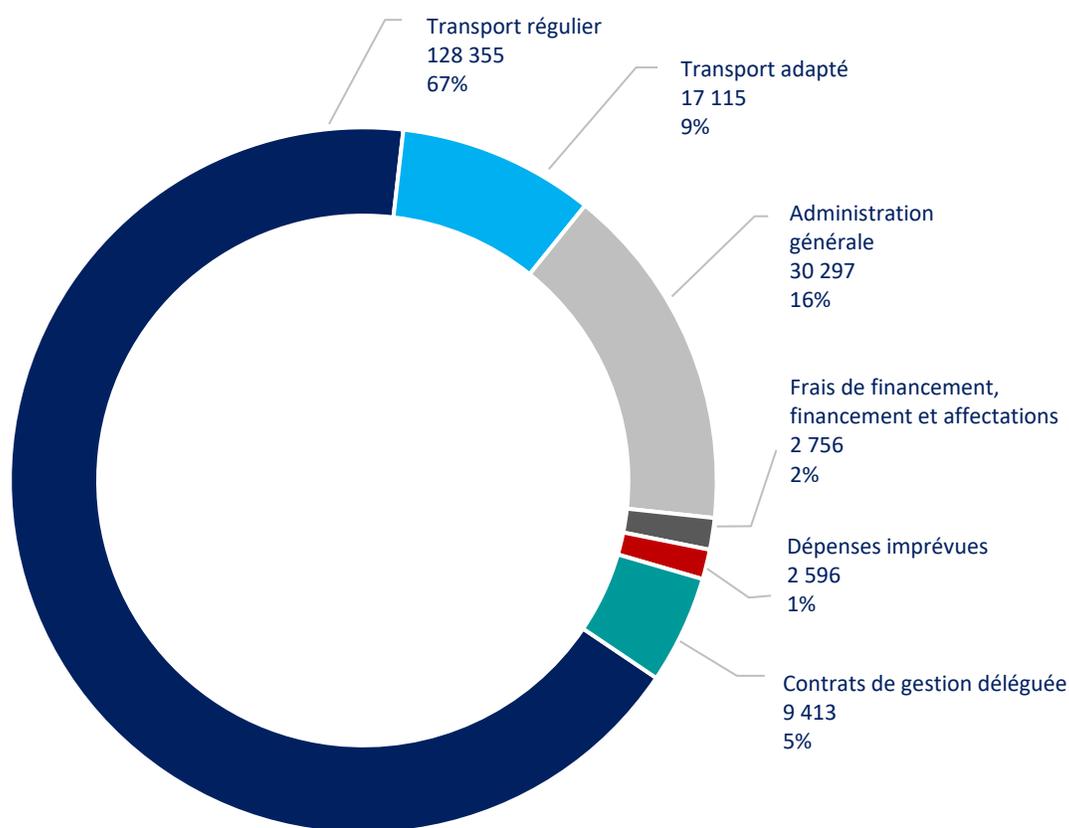
## **CONTRATS DE GESTION DÉLÉGUÉE**

Le coût des contrats et les salaires relatifs aux équipements en délégation de gestion augmenteront de 5,9 % pour s'établir à 9,4 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à l'indexation. Ces dépenses permettent d'assurer les activités nécessaires pour l'entretien des équipements métropolitains, des voies réservées, des terminus ainsi que pour l'exploitation des billetteries métropolitaines situées sur le territoire lavallois.

**FRAIS DE FINANCEMENT, FINANCEMENT AUX INVESTISSEMENTS ET AFFECTATIONS**

Les frais de financement, le financement et les affectations incluent le coût des investissements (coût en capital non subventionné de la dette à long terme) ainsi que les coûts associés aux fonds de pension des employés. Cette dépense représente 6,7 M\$ au budget 2025 en diminution de 1,9 M\$. La variation est attribuable au report et à la révision de la portée de certains projets et au passage du financement au comptant des programmes de subvention en lien avec la diminution des transferts du gouvernement du Québec.

Compte tenu de la situation financière métropolitaine, la Société prévoit une affectation des surplus accumulés aux activités de fonctionnement de 3,4 M\$ en hausse de 0,3 M\$ par rapport à 2024.

**RÉPARTITION DES CHARGES, DU FINANCEMENT ET DES AFFECTATIONS 2025**

## PROGRAMME DÉCENNAL DES IMMOBILISATIONS

Le Programme décennal d'immobilisations 2025-2034 (PDI) présente les prévisions d'investissements. La STL prévoit des investissements de 1 000 M\$ pour les 10 prochaines années.

Pour des fins de présentation, les projets sont regroupés selon les cinq catégories suivantes :

- Véhicules;
- Immeubles;
- Systèmes technologiques et ameublement;
- Machinerie, outillage et équipements;
- Infrastructures.

### PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2025-2034

(en milliers de \$)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Total 2025-2034
Véhicules	29,650	23,565	57,121	47,329	64,846	38,890	56,921	59,265	66,453	62,408	506,448
Immeubles	95,009	61,803	24,871	46,140	63,228	26,429	23,792	6,688	1,783	1,783	351,526
Systèmes technologiques et ameublement	13,850	21,038	28,485	27,305	29,344	596	521	521	521	521	122,702
Infrastructures	-	2,395	4,015	4,552	865	939	922	965	984	1,045	16,682
Machinerie, outillage et équipements	729	507	711	492	642	482	1,210	1,301	1,420	1,275	8,769
<b>Total</b>	<b>139,238</b>	<b>109,308</b>	<b>115,203</b>	<b>125,818</b>	<b>158,925</b>	<b>67,336</b>	<b>83,366</b>	<b>68,740</b>	<b>71,161</b>	<b>67,032</b>	<b>1,006,127</b>

## LE PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2025-2034 - EN BREF

La STL prévoit investir 506,4 M\$ pour l'acquisition de *Véhicules*, ce qui représente 50 % de ses investissements totaux. Cette somme servira principalement à l'ajout et au remplacement d'autobus afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et à maintenir l'âge moyen de la flotte à un niveau acceptable. La STL prévoit acquérir 13 autobus électriques en 2025.

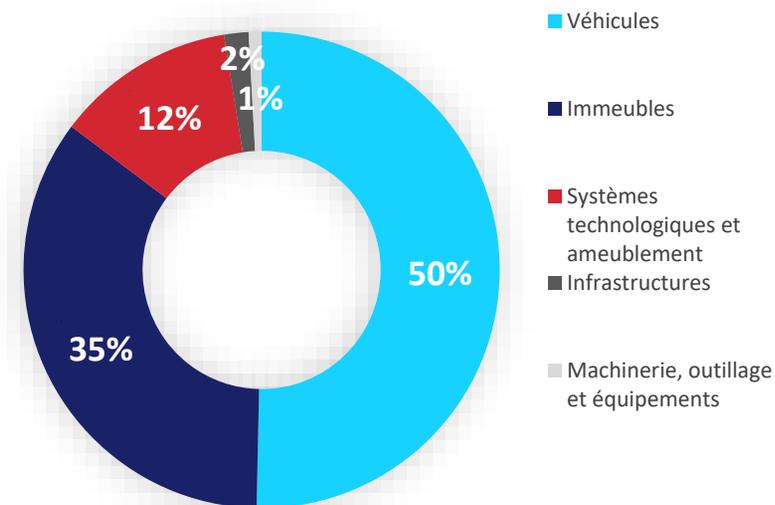
De 2025 à 2034, le budget pour les projets appartenant à la catégorie *Immeubles* s'élève à 351,5 M\$, soit 35 % des investissements totaux. La majeure partie de cette somme servira à la construction du garage (phase IV), à l'électrification du garage existant et au maintien du patrimoine existant.

Par ailleurs, 122,7 M\$, soit 12 %, seront investis dans la catégorie *Systèmes technologiques et ameublement*. On y retrouve des projets d'acquisition, d'amélioration, de développement, et d'implantation des systèmes opérationnels. Ces projets sont requis principalement dans le cadre de l'électrification.

Enfin, 16,7 M\$, soit 2 %, qui seront investis dans la catégorie *Infrastructures*. La Société a l'intention de continuer l'acquisition et le remplacement des abribus pour assurer le maintien des infrastructures. Elle envisage du développement des services rapides par bus.

La STL a prévu qu'un montant de 8,8 M\$, soit 1 %, est requis dans la catégorie *Machinerie, outillage et équipements* pour le remplacement d'équipements embarqués dans les autobus et d'équipements pour la sécurisation de la machinerie, afin de respecter les normes de santé et sécurité en vigueur.

## Répartition des prévisions d'investissement décennal par catégorie

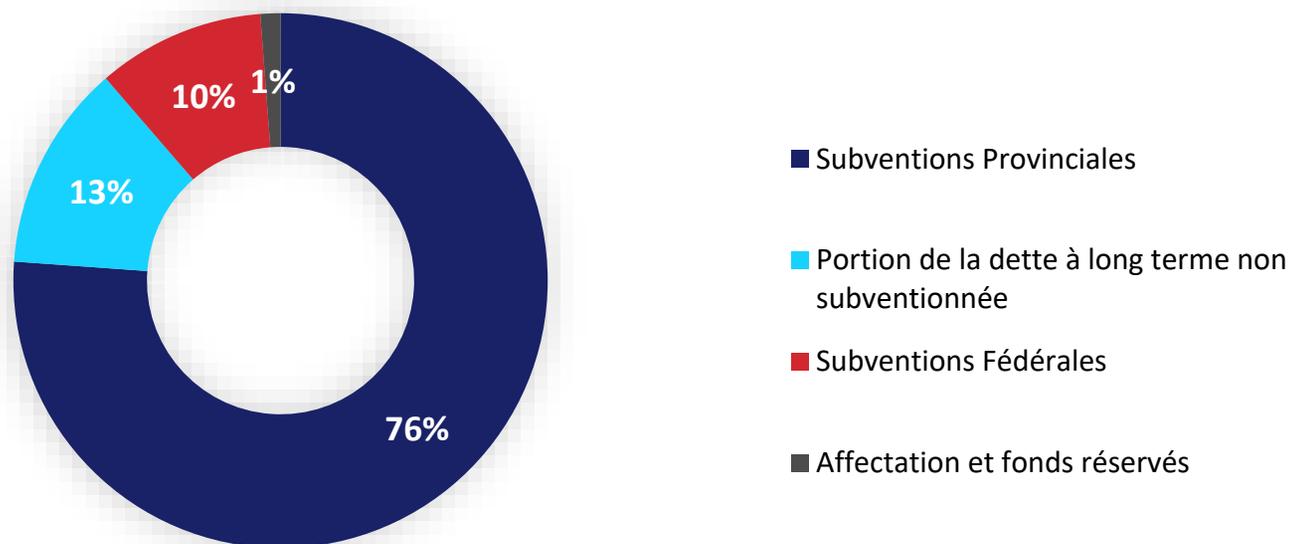


## RÉPARTITION DU FINANCEMENT 2024-2033

La majorité des projets du PDI 2025-2034 est admissible à une subvention dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP), du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et ainsi que du Programme d'aide gouvernementale d'infrastructures en transport collectif (PAGITC). Le taux de subvention varie entre 50 % et 95 % selon le type d'actif et la source de financement.

Pour les 10 prochaines années, les gouvernements du Québec et du Canada porteront leur part de financement à 86 %. La portion de la dette à long terme non subventionnée sera de 13 %, et les 1 % restants proviendront des affectations et des fonds réservés.

### Répartition de l'investissement décennal Par source de financement



## VÉHICULES

Cette catégorie est constituée principalement des projets d'acquisition d'autobus hybrides et électriques ainsi que de véhicules de service requis pour la gestion et d'entretien du réseau.

(en milliers de \$)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Total
Autobus Électrique	19,580	20,748	54,914	45,012	62,105	36,320	54,243	55,871	63,500	59,289	471,582
Autobus	10,070	2,021	2,207	2,317	2,431	2,570	2,678	2,813	2,953	3,119	33,179
Véhicules de service	-	796	-	-	310	-	-	581	-	-	1,687
<b>Total</b>	<b>29,650</b>	<b>23,565</b>	<b>57,121</b>	<b>47,329</b>	<b>64,846</b>	<b>38,890</b>	<b>56,921</b>	<b>59,265</b>	<b>66,453</b>	<b>62,408</b>	<b>506,448</b>

### Autobus électriques

Pour la période du PDI, la Société prévoit l'acquisition de 262 autobus électriques qui serviront à l'ajout et au remplacement d'autobus déuets pour garantir une offre de service accessible et attrayante. Cette acquisition nous permettra également de nous aligner sur l'orientation du gouvernement du Québec en lien le *Plan pour une économie verte 2030* (PEV 2030), soit l'objectif qu'en 2030, 55 % des autobus urbains au Québec soient électrifiés.

La STL prévoit investir 471,6 M\$ au cours des 10 prochaines années pour l'acquisition des autobus électriques. Ces investissements sont subventionnés à un taux de 95%.

### Autobus hybrides

Afin de maintenir l'âge moyen du parc d'autobus à un niveau acceptable et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la STL vise à acquérir 8 autobus hybrides et dont la livraison est prévue en janvier 2025. Ces autobus remplaceront des véhicules au diesel ayant dépassé largement leur durée de vie utile. Le coût du projet s'élève à 9 M\$. Il bénéficiera d'une subvention à la hauteur de 75 %. De plus, le remplacement des batteries ayant atteint leur durée de vie utile de 8 ans nécessitera un investissement de 24,1 M\$ et est admissible à une subvention de 50 %. Ces investissements totaliseront plus de 33,2 M\$.

### Véhicules de service

Des investissements de 1,7 M\$ sont requis pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les infrastructures et le remplacement d'une dizaine de véhicules de service lors de la fin de leur durée de vie utile estimée entre 5 ans et 6 ans. Cet investissement est subventionné à 50 % et à 95 %.

## Immeubles

Cette catégorie comprend des investissements d'amélioration et de maintien affectant le garage et les bureaux administratifs.

(en milliers de \$)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Total
Agrandissement du garage - Phase IV	92 336	46 927	42	-	-	-	-	-	-	-	139 305
Équipements électriques et baies d'entretien	-	1 417	11 419	29 337	27 785	4 331	21 530	4 905	-	-	100 724
Électrification partielle du garage existant	131	1 239	3 317	6 531	33 327	20 255	479	-	-	-	65 279
Zone d'isolement autobus électriques	-	3 533	1 647	-	-	-	-	-	-	-	5 180
<b>Total - Volet électrification</b>	<b>92 467</b>	<b>53 116</b>	<b>16 425</b>	<b>35 868</b>	<b>61 112</b>	<b>24 586</b>	<b>22 009</b>	<b>4 905</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>310 488</b>
Programme de gestion du déficit des actifs et sûreté du bâtiment	2 392	6 116	3 671	2 768	2 116	1 843	1 783	1 783	1 783	1 783	26 038
Centre opérationnel No2 (études)	150	2 571	4 775	7 504	-	-	-	-	-	-	15 000
<b>Total</b>	<b>95 009</b>	<b>61 803</b>	<b>24 871</b>	<b>46 140</b>	<b>63 228</b>	<b>26 429</b>	<b>23 792</b>	<b>6 688</b>	<b>1 783</b>	<b>1 783</b>	<b>351 526</b>

### Volet électrification de la flotte

Afin de se conformer à l'orientation stratégique du gouvernement du Québec énoncée dans le *Plan pour une économie verte 2030* (PEV 2030), soit l'objectif qu'en 2030 55 % des autobus urbains au Québec soient électrifiés, un vaste programme d'agrandissement et de conversion de nos installations est requis.

Les travaux d'agrandissement du garage existant viendront ajouter un espace supplémentaire de 19 000 m<sup>2</sup>. Cet ajout comportera 145 espaces de stationnement d'autobus, des bornes de recharge, de nouvelles salles mécaniques, électriques, et informatiques, de même que des baies de travail et de nouveaux espaces de bureaux.

Considérant l'accélération de l'électrification du transport en commun prévue par le *PEV 2030*, la STL doit amorcer rapidement l'adaptation de son garage existant pour l'accueil des autobus électriques. Cela inclut des projets de réaménagement du garage, l'acquisition et l'installation d'équipements électriques, ainsi que la création de baies d'entretien et de zones d'isolement.

Ces investissements totalisent 310,5 M\$ au PDI 2025-2034 et sont qualifiés pour une subvention variant de 75 % à 95 % des dépenses admissibles.

### Réfection aux bâtiments

La STL prévoit également des travaux visant le maintien de ses actifs ainsi qu'un Programme de sûreté du bâtiment totalisant plus de 26 M\$ pour la période 2025 à 2034 et pourra être admissible à une subvention de 85 %.

### Études

Par ailleurs, la réalisation d'un second centre opérationnel vers l'année 2034 pour assurer le développement des infrastructures est requise dans le cadre d'électrification complète de son parc d'autobus. À cet égard, une somme de 15 M\$ est prévue pour des fins d'études. Les études pourraient être admissibles à une subvention variant de 75 % à 95 %.

## SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES ET AMEUBLEMENT

Cette catégorie regroupe principalement les acquisitions, les remplacements de systèmes technologiques et des équipements informatiques, incluant les logiciels.

<i>(en milliers de \$)</i>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Total
Systèmes technologiques	9,631	18,801	26,600	26,730	28,010	-	-	-	-	-	109,772
Équip. informatiques et logiciels	4,219	2,162	1,813	545	1,304	566	491	491	491	491	12,573
Ameublement et équipements	-	75	30	30	30	30	30	30	30	30	315
<b>Total</b>	<b>13,850</b>	<b>21,038</b>	<b>28,443</b>	<b>27,305</b>	<b>29,344</b>	<b>596</b>	<b>521</b>	<b>521</b>	<b>521</b>	<b>521</b>	<b>122,660</b>

### Systèmes technologiques

Les systèmes technologiques supportant la gestion du parc d'autobus entrent dans une phase de désuétude, ce qui constitue un frein à l'évolution des processus et des solutions d'affaires de la STL. L'électrification du parc d'autobus et la construction du nouveau garage (phase IV) amènent de nouveaux besoins aux niveaux fonctionnels et technologiques qui ne sont pas supportés par les systèmes existants. Face à ce constat, nous prévoyons investir 109,7 M\$ dans nos systèmes technologiques et certains de ces projets sont admissibles à des subventions de 75 %.

### Équipements informatiques et logiciels

Pour les 10 prochaines années, des investissements seront requis pour maintenir et soutenir les différents logiciels bureautiques, tels que le système d'information en ressources humaines (SIRH) tout comme l'infrastructure technologique, et ce, afin de répondre adéquatement aux besoins d'affaires. L'ensemble de ces projets représente un investissement de 12,6 M\$.

### Ameublement et équipements

La STL investira 0,3 M\$ dans le remplacement de divers équipements et d'une partie de l'ameublement.

## INFRASTRUCTURES

Cette catégorie regroupe la réalisation des services rapides par bus (SRB), et l'acquisition ainsi que l'aménagement d'abribus.

(en milliers de \$)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Total
Voies réservées	-	1,784	3,386	3,706	-	-	-	-	-	-	8,876
Abribus	-	611	629	846	865	939	922	965	984	1,045	7,806
<b>Total</b>	-	<b>2,395</b>	<b>4,015</b>	<b>4,552</b>	<b>865</b>	<b>939</b>	<b>922</b>	<b>965</b>	<b>984</b>	<b>1,045</b>	<b>16,682</b>

### Voies réservées

Afin d'offrir un service rapide et ponctuel, la mise en place des nouvelles voies réservées est envisagée sur les boulevards du Souvenir et de l'Avenir. Ces voies réservées permettront une meilleure performance des autobus de la Société en termes de temps de parcours et de fiabilité du service. Ces mesures, totalisant 8,9 M\$, seraient admissibles à une subvention de 75 %.

### Abribus — Développement et remplacement

La STL a mis en place un programme de remplacement des abribus aux points de correspondance et aux arrêts d'autobus. Le remplacement des abribus qui ont atteint leur durée de vie utile vise à maintenir en bon état tous les points de correspondance ou arrêts importants dotés d'un abri minimal pour les usagers.

Un second programme d'acquisition d'abribus supplémentaires permet également d'ajouter des abribus aux points et aux arrêts qui sont les plus achalandés.

Nous estimons l'investissement à 7,8 M\$ pour les 10 prochaines années. Ces programmes sont admissibles à une subvention de 75 %.

## MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENTS

Cette catégorie d'investissement inclut des projets d'acquisition, de remplacement de machinerie, d'équipement et d'outillage associés principalement à l'entretien des autobus et des infrastructures, ainsi que les équipements embarqués à bord des autobus.

(en milliers de \$)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Total
Équipements embarqués	311	181	506	400	548	386	1,111	1,198	1,313	1,168	7,122
Équipements et outillage	157	89	90	92	94	96	99	103	107	107	1,034
Machinerie	261	237	115	-	-	-	-	-	-	-	613
<b>Total</b>	<b>729</b>	<b>507</b>	<b>711</b>	<b>492</b>	<b>642</b>	<b>482</b>	<b>1,210</b>	<b>1,301</b>	<b>1,420</b>	<b>1,275</b>	<b>8,769</b>

### Équipements embarqués dans les autobus

L'acquisition d'équipements embarqués est requise pour les nouveaux autobus tels que les boîtes de perception, les valideurs, les compteurs de passagers, les équipements d'affichage en temps réel, les équipements de préemption des feux de circulation, les supports à vélo et les caméras de surveillance. De plus, la STL prévoit adapter l'infrastructure technologique de l'ensemble de ses autobus pour soutenir les nouveaux projets tels que les valideurs et la billetterie innovante.

Le montant prévu pour l'acquisition de ces équipements est de 7,1 M\$. Ils seraient admissibles à une subvention de 75 %.

### Équipements et outillage

La STL doit remplacer certains équipements qui ne sont plus conformes ou qui ont atteint la fin de leur durée de vie utile, notamment pour l'entretien des autobus. Ces acquisitions sont nécessaires afin d'assurer la qualité du service. Elles s'élèvent à 1 M\$ et certaines d'entre elles sont admissibles à une subvention de 85 %.

### Machinerie

Dans le cadre du changement d'aires de travail, du respect des normes de santé et sécurité et de la démarche d'amélioration continue des activités d'entretien, l'acquisition et le remplacement de machinerie sont requis.

Ces investissements totaliseront 613 000 \$ et seraient admissibles à une subvention de 85 %.

## ANNEXES

## CHARGES PAR OBJET

<i>(En milliers de \$)</i>	<b>Budget 2025</b>	Budget 2024	Écart F(D)	Écart F(D) %
Salaires et avantages sociaux	<b>124 522</b>	124 947	425	0,3
Contrats de transport adapté	<b>15 855</b>	15 266	(589)	(3,9)
Carburant	<b>8 313</b>	9 230	917	9,9
Entretien et réparation des véhicules	<b>9 572</b>	8 698	(874)	(10,0)
Entretien et réparation - autres	<b>5 453</b>	4 699	(755)	(16,1)
Honoraires et contrats	<b>5 387</b>	6 069	682	11,2
Autres charges de fonctionnement	<b>6 663</b>	6 344	(319)	(5,0)
Contrats de gestion déléguée	<b>9 413</b>	8 954	(459)	(5,1)
Frais de financement	<b>2 725</b>	4 655	1 930	41,5
Dépenses imprévues	<b>2 596</b>	2 586	(10)	(0,4)
Amortissement	<b>26 801</b>	21 634	(5167)	(23,9)
	<b>217 301</b>	213 082	(4 219)	(2,0)

## ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

<i>(En milliers de \$)</i>	<b>Budget</b>	Budget	Écart	Écart
	<b>2025</b>	2024	F(D)	F(D) %
<b>Revenus</b>				
Rémunération de l'ARTM	<b>177 854</b>	170 905	(6 949)	(4.1)
Contrats de gestion déléguée	<b>9 952</b>	8 954	(998)	(11.1)
Transferts du gouvernement du Québec	<b>886</b>	2 128	1 242	58.3
Autres revenus	<b>1 796</b>	2 102	306	14.6
Autres revenus à déterminer	-	7 897	7 897	100.0
	<b>190 488</b>	191 986	1 498	0.8
<b>Charges</b>				
Transport régulier	<b>128 355</b>	129 385	1 030	0.8
Administration générale	<b>30 297</b>	29 343	(954)	(3.2)
Transport adapté	<b>17 115</b>	16 525	(590)	(3.6)
Contrats de gestion déléguée	<b>9 413</b>	8 954	(459)	(5.1)
Frais de financement	<b>2 725</b>	4 655	1 930	41.5
Dépenses imprévues	<b>2 596</b>	2 586	(10)	(0.4)
Perte sur cession d'immobilisations	-	-	-	-
Amortissement	<b>26 801</b>	21 634	(5 167)	(23.9)
	<b>217 302</b>	213 082	(4 220)	(2.0)
<b>Résultat avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>(26 814)</b>	(21 096)	5 718	(27.1)
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
<b>Immobilisations</b>				
Produit de cession	<b>44</b>	44	-	-
Amortissement	<b>26 801</b>	21 634	(5 167)	(23.9)
Perte sur cession	-	-	-	-
<b>Financement</b>	<b>(3 989)</b>	(3 901)	88	(2.3)
<b>Affectations</b>				
Activités d'investissement	<b>(653)</b>	<b>(682)</b>	(29)	4.1
Surplus accumulé	<b>3 422</b>	<b>3 122</b>	(300)	(9.6)
Réserves financières et fonds réservés	<b>45</b>	<b>(204)</b>	(249)	122.0
Dépenses constatées à pourvoir	<b>1 144</b>	<b>1 082</b>	(61)	(5.7)
	<b>3 958</b>	<b>3 319</b>	(639)	(19.2)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	-	-	-	-

**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES**

<i>(En milliers de \$)</i>	<b>Budget 2024</b>	Budget 2024	<i>Écart F (D)</i>
<b>Revenus d'investissement</b>			
Transferts gouvernement du Québec	<b>89 827</b>	134 922	(49 514)
Transferts gouvernement du Canada	<b>30 413</b>	43 928	(13 515)
	<b>120 797</b>	178 850	(62 472)
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>			
<b>Immobilisations</b>			
Acquisition			
Immeubles	<b>(95 009)</b>	(166 472)	71 463
Véhicules	<b>(29 650)</b>	(11 371)	(11 414)
Systèmes technologiques et ameublement	<b>(13 850)</b>	(26 059)	12 209
Terrain			
Machinerie, outillage et équipements	<b>(729)</b>	(1 629)	(127)
Infrastructures		(759)	759
	<b>(139 238)</b>	(206 290)	72 890
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités d'investissement	<b>14 889</b>	20 810	(7 340)
<b>Affectations</b>			
Activités de fonctionnement	<b>653</b>	682	(2)
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnements affecté	<b>2 372</b>	5 598	(3 227)
Réserves financières et fonds réservés	<b>527</b>	351	149
	<b>3 552</b>	6 631	(3 080)
	<b>(120 797)</b>	(178 850)	62 472
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	-	-

## DÉFINITION DES RUBRIQUES DE REVENUS, DE CHARGES, DE FINANCEMENT ET DES AFFECTATIONS - ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

### REVENUS

#### **Rémunération provenant de l'Autorité régionale de transport métropolitain - ARTM**

##### *Rémunération liée aux charges de fonctionnement*

La rémunération liée au fonctionnement est équivalente aux Charges d'exploitation, déduction faite des autres revenus. S'ajoutent à cette rémunération les frais de financement dédiés aux investissements, le financement et les affectations des Activités d'investissement, déduction faite des transferts du gouvernement du Québec.

##### *Contribution pour mesures d'atténuation REM*

Contribution versée par l'ARTM pour l'ajout d'un service pendant les travaux de construction du Réseau express métropolitain (REM).

#### **Contrats de gestion déléguée**

Rémunération attribuable à la délégation de gestion des billetteries et des équipements métropolitains situés sur le territoire desservi par la STL. Cette rémunération comprend les frais de gestion des contrats, le coût de la rémunération pour la supervision de voies réservées et les contrats d'entretien et d'exploitation.

#### **Transfert du gouvernement du Québec**

Transfert versé à la STL par le gouvernement du Québec pour des dépenses de financement et d'investissement, conformément aux programmes décrétés.

#### **Autres revenus**

Ensemble des autres revenus provenant, entre autres, de contrats de service, d'intérêts et de publicité.

## CHARGES PAR ACTIVITÉ

### Transport régulier

Ensemble des activités requises afin que le réseau des autobus de la STL offre le service de transport collectif à l'ensemble de la communauté lavalloise. Un service de transport collectif par taxi permet de compléter l'offre de service.

En plus de la charge de carburant, les activités des directions suivantes sont regroupées dans cette catégorie :

- Transport et qualité du service;
- Entretien et ingénierie;
- Planification et développement;
- Infrastructures.

### Administration générale

Ensemble des activités requises pour l'application de la loi, la gestion financière et administrative, les technologies de l'information, l'approvisionnement, la gestion des ressources humaines ainsi que l'expérience client et les communications. Le service à la clientèle et les activités relatives à la vente de titres de transport et au système de vente et perception sont aussi inclus dans cette rubrique. La fonction Administration générale au sein de la STL comprend les directions suivantes :

- Conseil et Direction générale;
- Affaires juridiques;
- Finance et budget;
- Gestion du portefeuille de projets;
- Technologies de l'information;
- Approvisionnement et gestion matérielle;
- Ressources humaines;
- Communications et expérience client;
- Bureau de transformation vers l'électrification.

### Transport adapté

Ensemble des activités requises afin d'offrir un service de transport collectif adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite. Le service est offert par des opérateurs privés de taxis et de minibus.

### Contrats de gestion déléguée

Ensemble des activités requises pour l'exploitation des équipements métropolitains (terminus, stationnements incitatifs, voies réservées et billetteries métropolitaines) situés sur le territoire desservi par la STL, conformément aux ententes de délégation de gestion avec l'ARTM. Le coût des contrats d'entretien et les autres dépenses attribuables à l'exploitation, à la gestion des billetteries et des équipements métropolitains sont inclus.

**Frais de financement**

Les frais de financement incluent :

- Les frais d'intérêts sur les emprunts à court terme et les frais bancaires;
- Les coûts de financement des emprunts de la STL à long terme qui sont reliés aux activités d'investissement;
- La charge d'intérêt nette au titre des avantages sociaux futurs.

**Dépenses imprévues (Réserve statutaire)**

Le gouvernement du Québec permet aux sociétés de transport de prévoir un montant statutaire dans leur budget pour compenser les dépenses imprévues. Ce montant est fixé à 1,5 % du budget total.

**Amortissement**

À l'exception des terrains dont la durée de vie est incalculable, les immobilisations corporelles ont une durée de vie limitée. L'amortissement est une charge imputée aux résultats pour rendre compte du fait que la durée de vie des immobilisations est limitée et pour répartir le coût de l'immobilisation sur les exercices au cours desquels est consommé son potentiel de service.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation permet de déduire entièrement la charge d'amortissement, lors de la conciliation, à des fins fiscales.

**FINANCEMENT**

Coût en capital du remboursement de la dette à long terme, contractée pour des activités d'investissement. Ce montant représente la part du capital non subventionné.

## AFFECTATIONS

### Activités d'investissement

La STL affecte les excédents accumulés aux activités d'investissement.

### Excédent accumulé

#### *Réserves financières et fonds réservés*

Ces affectations représentent l'utilisation de l'avoir des Réserves financières et des fonds réservés aux fins des activités de fonctionnement de l'exercice, ainsi que l'attribution d'un revenu qui provient des activités de fonctionnement de l'exercice à l'avoir en Réserves financières et en fonds réservés.

La STL possède deux types de fonds réservés :

- Fonds de roulement

Le Fonds de roulement sert à financer, à moyen terme, certaines acquisitions en immobilisations. Les emprunts au Fonds de roulement doivent être remboursés sur une période maximale de cinq ans.

- Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés

La STL affecte le solde disponible des règlements d'emprunt dont le remboursement se termine dans l'année budgétaire.

#### *Dépenses constatées à pourvoir*

Dépenses affectées au montant à pourvoir dans le futur, ce qui contribue alors à augmenter celui-ci. Ces dépenses seront imputées dans un exercice ultérieur aux fins de l'Excédent (déficit) de fonctionnements à des fins fiscales.

## CHARGES PAR OBJET

### Salaires et avantages sociaux

Rémunération du personnel, incluant la contribution de l'employeur aux différents régimes gouvernementaux ainsi que les coûts associés aux programmes des avantages sociaux conventionnés et futurs.

- Avantages sociaux conventionnés

Contribution de la STL aux différents programmes d'avantages sociaux offerts aux employés de la Société, notamment les différents régimes d'assurance.

- Avantages sociaux futurs

Charges associées aux prestations de retraite, aux programmes d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi, offerts aux employés de la STL.

### Carburant

Coûts relatifs au carburant des autobus et au carburant des véhicules de service.

### Contrats de transport adapté

Montant versé aux opérateurs privés pour assurer le service de transport adapté pour la STL.

### Honoraires et contrats

Honoraires versés pour des consultations dans différents domaines d'expertise, tels que les relations de travail et les services juridiques, administratifs et informatiques.

Coûts des services pour l'exécution de certains contrats, par exemple, ceux de surveillance et le contrat de taxis pour le transport régulier.

### Autres charges de fonctionnement

L'ensemble des autres charges liées au fonctionnement de la STL. On y retrouve les coûts d'assurances et d'immatriculation, d'entretien et de réparation des bâtiments et des équipements, des services publics, du matériel et des fournitures, des locations d'équipements ainsi que des cotisations et des frais de représentation.

### Entretien et réparation des véhicules

Coûts liés à l'opération et à l'entretien des autobus et des véhicules de service, tels que les pneus, les pièces de rechange et les petits outils.

### Contrats de gestion déléguée

Ensemble des activités requises pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des billetteries et des équipements métropolitains (terminus, stationnements incitatifs, voies réservées) situés sur le territoire desservi par la STL, conformément aux ententes de délégation de gestion avec l'ARTM.

**Budget**

**2025**

